



**Le SNESUP-FSU est un syndicat indépendant
qui ne vit que des cotisations de ses adhérent·es
et des décharges que l'État accorde
à ses militant·es en fonction des voix obtenues
aux élections professionnelles**

pour nous soutenir, pour vous défendre,
adhérez : www.snesup.fr/adherer
et **votez FSU** aux élections professionnelles

Mobiliser le 15/09 (ESR) et le 29/09 (FP)



MOBILISÉ·ES
POUR NOS SALAIRES

augmenter le point d'indice

revaloriser les carrières

égalité femmes-hommes

 En **grève** et en **manif**
le **29 septembre** !

**pour l'enseignement supérieur et
pour la recherche publique**

 En **AG** et en **manif**
le **mardi 15 septembre** !

SNESUP
FSU



[Communiqué de l'intersyndicale de l'ESR 21 juillet 2026](#)



PARIS : RDV 12h30 Place JUSSIEU pour
manifestation vers le ministère

ET AILLEURS ? Que se passera-t-il chez vous ?
Mobilisations à construire localement

Sommaire du diaporama

- Les 8 mesures d'urgence du SNESUP-FSU
- Le contexte général
- Les décisions et leurs conséquences dans les établissements
- Le budget
- Campagne d'emplois et pyramide des âges
- La réforme de la formation des enseignants
- La réforme des études de santé
- Les rémunérations
- Les frais d'inscription différenciés
- La recherche
- Le doctorat
- Les conditions de travail
- L'égalité Femme / Homme
- Ce qui arrive et qu'il faut surveiller



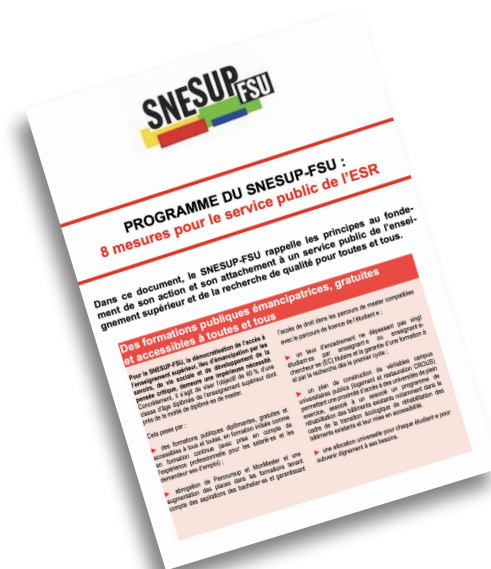
Ce que porte le Snesup-FSU : 8 mesures

8 mesures d'urgence

- Des **formations publiques, émancipatrices, gratuites et accessibles** à toutes et à tous
- Organisation et **gestion démocratiques des universités**
- **Urgence écologique**
- Développer la **recherche publique**
- Renforcement de la **lutte contre les VSS**
- Un **budget à la hauteur des besoins**
- Une **formation des enseignant·es** qui redonne du pouvoir d'agir aux acteurs et actrices
- **Résorption de la précarité et augmentation des salaires**



https://www.snesup.fr/sites/default/files/2026-07/8-mesures-pour-le-service-public-de-l-esr-2026_1.pdf



Contexte général

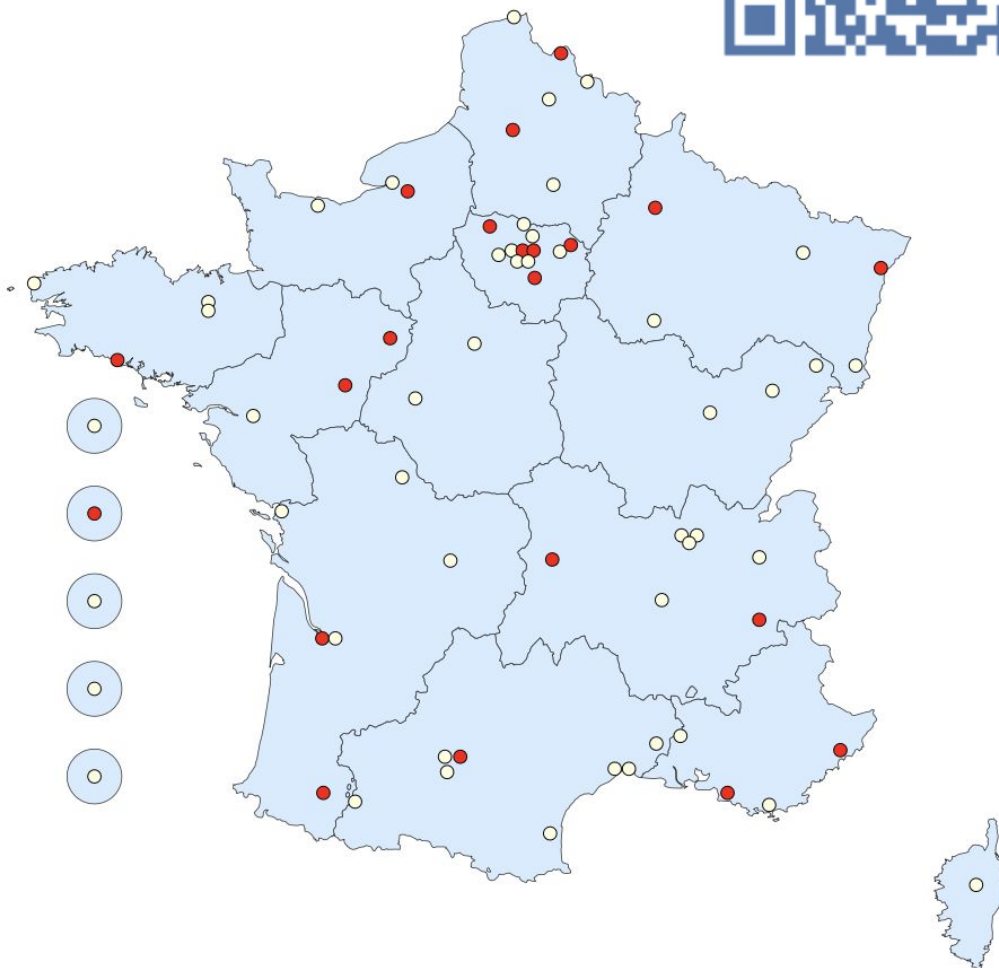
Des attaques contre l'ESR public

- Budget 2017-2026
- Sénat : Commission d'enquête sur la capacité des universités françaises à garantir l'excellence académique du service public de l'enseignement supérieur
- Assises pour l'université et la recherche
- Mission du Conseil d'État sur la simplification du statut d'enseignant-chercheur
- Rapport sur l'enseignement supérieur privé lucratif
- Projet de loi "régulation" de l'enseignement supérieur privé
- Attaque contre la liberté académique
- Mises en place des agences de Programmes (déclinaison rapport Gillet prop. 5)
- Fusion des organismes de recherche (IRD -> CNRS)
- Rapport Pommier Lazarus : Recommandations pour la reconnaissance du doctorat dans les entreprises et la société (oct. 2024)
- Réforme de la Formation des enseignant·es

Les décisions déjà à l'œuvre... et leurs conséquences



- **droits d'inscription différenciés (x 16)** pour les étudiants extra-communautaires (réduction des exonérations à 20 %) ;
- **coupes budgétaires** dans les universités et les organismes ;
- attaques contre les **libertés académiques** ;
- **baisse** du **nombre de promotions** ;
- **gel** du point d'indice, **annulation** de la revalorisation **RIPEC** et **PES**... ;
- **baisses** des effectifs des personnels
- **emplois titulaires remplacés** par des contractuel·les ;
- **baisses** des budgets de **fonctionnement** des UFR et des laboratoires ;
- **reports** des **investissements**...



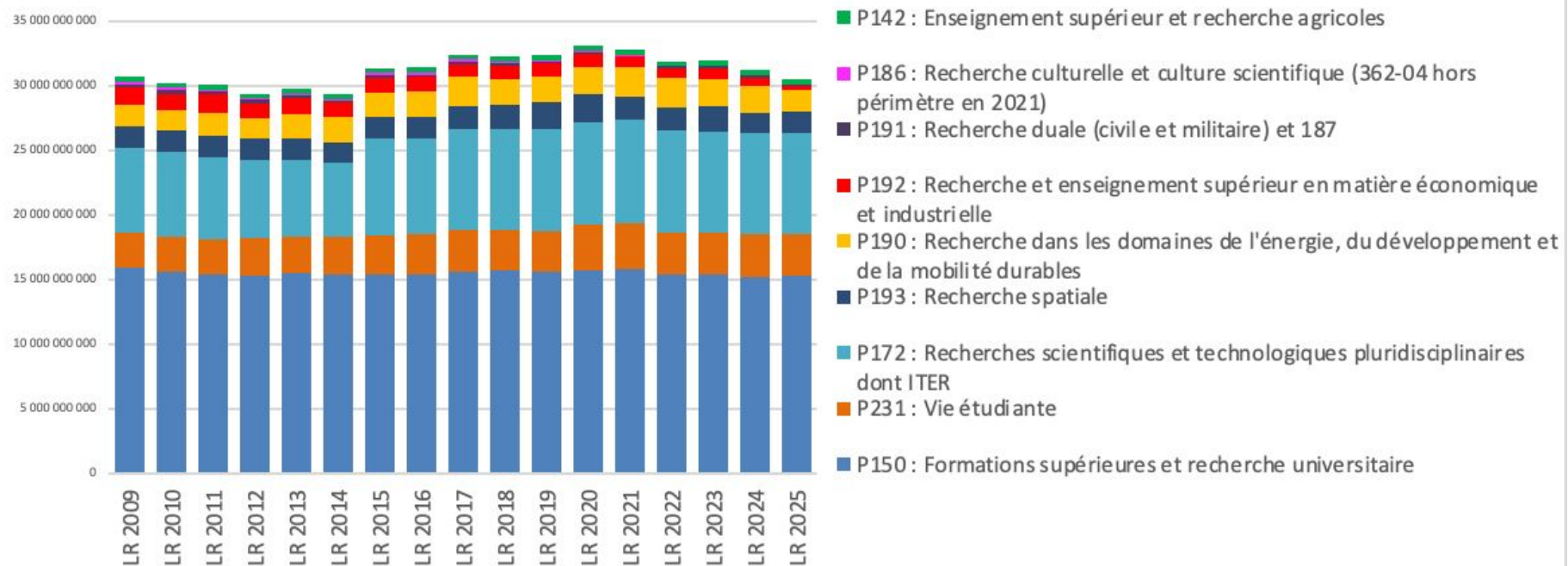
https://www.snesup.fr/budget2026universites_lasphixie

Budget :

rien qui permette de stopper les cures d'austérité des établissements, ni de remettre de l'emploi titulaire, d'améliorer le bâti, les taux d'encadrement, etc.

Un budget en baisse depuis plusieurs années et cela ne va pas s'arranger : les grandes masses du PLF 2027 données par Bercy en juillet prévoient 31,8 Md€ pour la MIREs (+500 M€ par rapport à 2026 – **le budget le plus bas depuis plus de 20 ans** –, soit moins que l'inflation si on considère 2 % d'inflation (un petit changement de périmètre peut peut-être augmenter le P150).

Exécution budgétaire des programmes de la MIREs en euros constants de 2025



Alerte Budget !

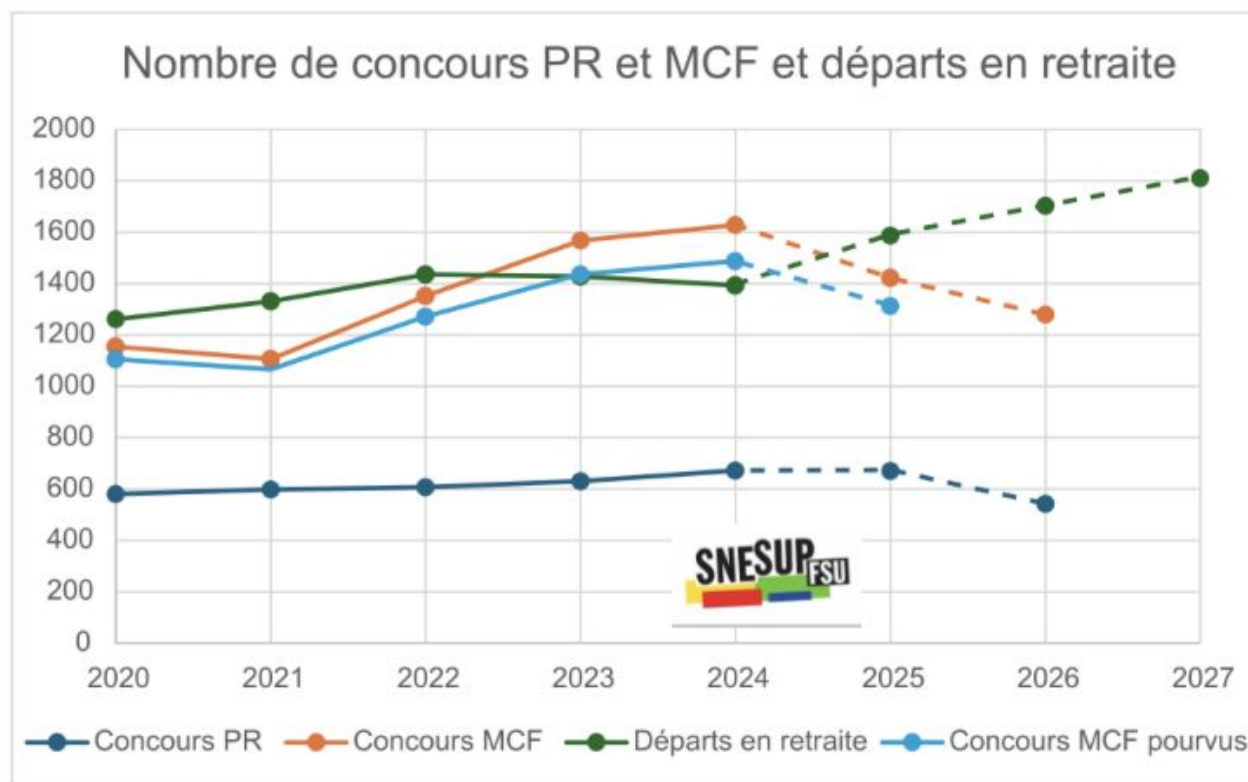
Les **COMP 100 %** signés par les établissements de PACA et Occitanie vont se généraliser. Une circulaire de fin juillet 2026, à laquelle nous n'avons pas eu accès, les désigne, selon la presse spécialisée, comme **nouveau moyen de répartir la SCSP et de mieux "justifier" voire accroître les inégalités de dotation des établissements**. La circulaire mentionne "plusieurs dimensions" prises en compte dans la différenciation :

- des paramètres traduisant la situation structurelle de chaque établissement (y compris d'un point de vue financier), et des objectifs transversaux de service public ;
- des indicateurs fixés au niveau national et reflétant les priorités de l'État, définis, pour les COMP des universités, par le vade-mecum COMP de janvier 2026,
- et des indicateurs, négociés entre le recteur de région académique et les établissements, spécifiques à la région ou à l'université :
 - a. **pour les formations adéquation avec le bassin d'emploi et évaluation en vue de la transformation de l'offre de formation par un outil ministériel ;**
 - b. **pour la recherche restriction des thématiques à celles de la signature de l'établissement.**

Rien de transparent et on se demande sur quoi le CNESER budgétaire va pouvoir donner son avis...



Campagnes emplois

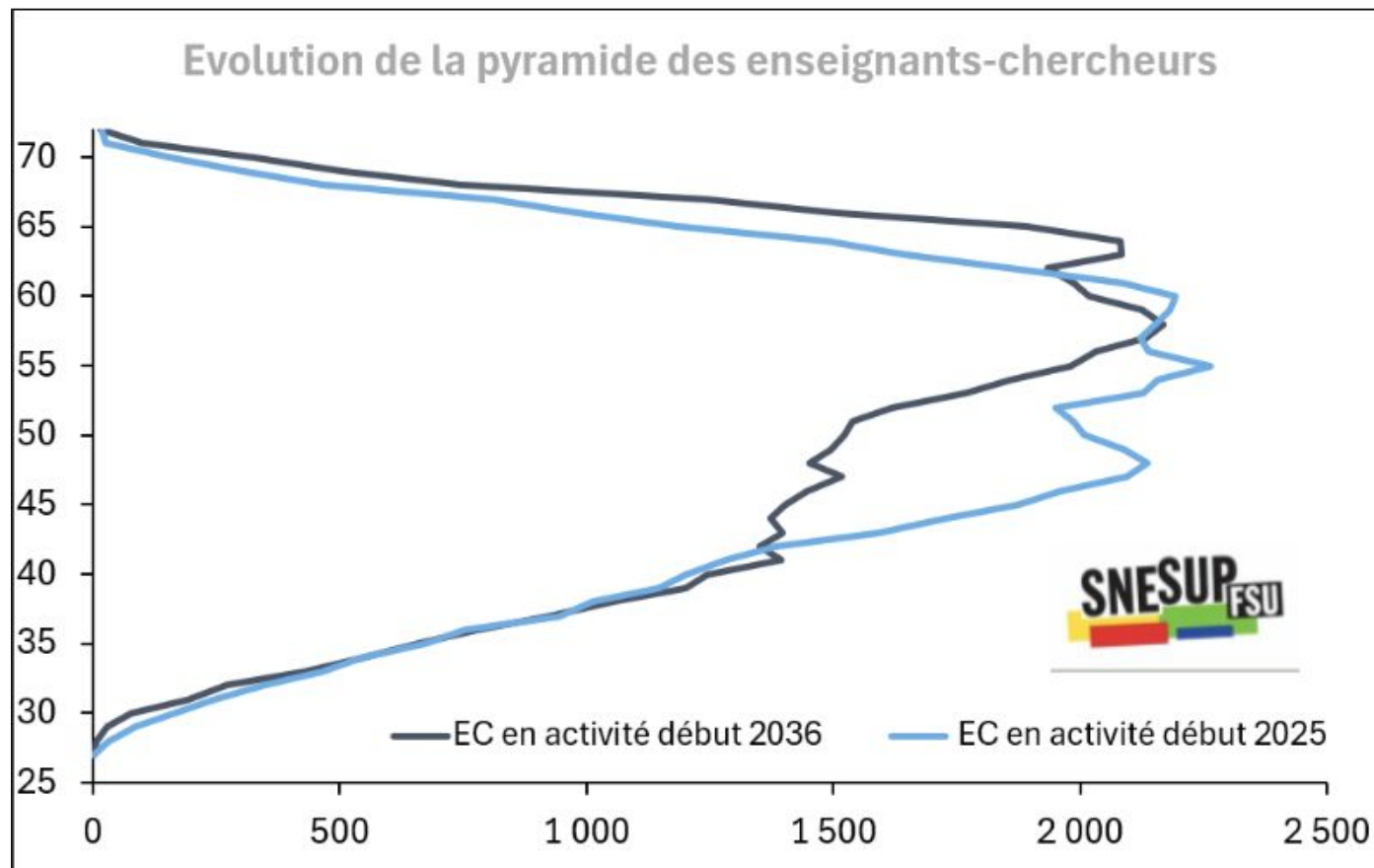


Les recrutements de nouveaux MCF ne compensent plus le nombre de départs en retraite d'enseignant·es-chercheur·es.

Le nombre de postes non pourvus augmentent d'année en année, signe d'une diminution de l'attractivité des postes de MCF.

Données : DGRH-A et SIES. Données provisoires pour 2025 et estimées pour 2026 à partir des postes publiées sur Odyssee

Pyramide des âges



Le cumul des postes gelés depuis des années va entraîner un vieillissement de la population des enseignant·es-chercheur·es : 53 ans en moyenne.

Données : SIES

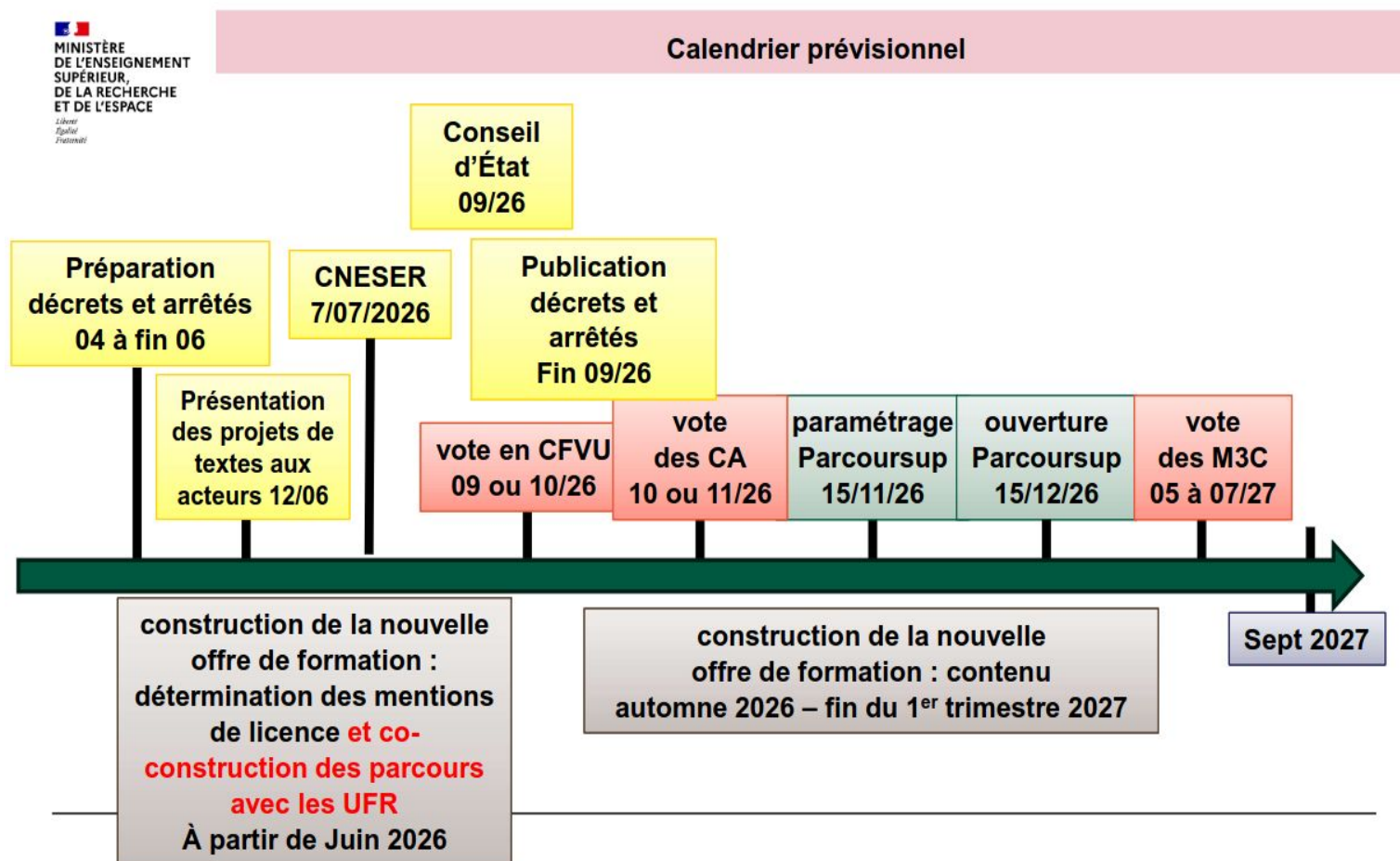
Formation des enseignant·es

La réforme, qui se met en place de manière chaotique, manifeste très clairement la mainmise du MEN sur la formation des enseignant·es.

- année particulière en raison de la coexistence de plusieurs statuts d'étudiant·es :
 - élèves fonctionnaires (M1 M2E) et fonctionnaires stagiaires (M2 M2E),
 - étudiant·es en stage de pratique accompagnée (M2 MEEF) ;
- la création du master MEE réduit de fait les effectifs puisque ne peuvent y accéder que les lauréat·es des nouveaux concours (L3), conduisant à des mutualisations et à une réduction drastique des volumes de formation ;
- les étudiant·es non-lauréat·es n'ont pas été prévu·es par la réforme... C'est donc aux établissements de bricoler leur accueil ;
- risque de sous-services importants pour les collègues formateur·ices affecté·es en raison de l'injonction du ministère que 50 % de la formation soit effectuée par des collègues enseignant·es en établissement dans le 1D ou le 2D et risque que les sous-services subis soient une aubaine pour les établissements pour réaliser des économies en rognant les primes.

La réforme des études de santé

Dans la même ligne que la formation des enseignant·es, la réforme des études de santé est censée se mettre en place en 2027, sans moyens et avec une précipitation problématique. Sans révision à la hausse du nombre de places en médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie et kinésithérapie MMOP-K (*numerus clausus*)



Mobilisation 15 septembre 2026

La réforme des études de santé

En supprimant le PASS au profit d'une première année de licence "portail santé", la tension sur les licences ne sera pas tenable pour la plupart des universités en accueillant autant d'étudiant·es qu'en PASS + LAS aujourd'hui et augure d'une diminution importante des capacités d'accueil en L1 pour ces filières (30 % disaient les VP CFVU en juillet).

Charge de travail importante pour les scolarités difficilement absorbables



Sous-section 1 : Parcours de formation permettant l'accès aux formations MPOM (Article R 631-1)

II. Nature et structure de la première année de licence

- Une première année du premier cycle de formation prévue est régie par la réglementation en vigueur, sous réserve des dérogations prévues par les dispositions du présent article et par arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé.

- Elle est composée de trois blocs.

- Le bloc santé est constitué de 24 à 30 ECTS

- **Le bloc disciplinaire est constitué de 24 à 30 ECTS →**

Le décret renvoie à un arrêté le soin de fixer les domaines et les mentions de licence du bloc disciplinaire de la formation définie au 1° du I, afin d'assurer la diversité des profils.

Il prévoit que le bloc disciplinaire peut relever d'une formation en soins infirmiers.

- Le bloc transverse est constitué de 6 à 12 ECTS

Arrêté

Liste des licences permettant l'accès aux formations de santé appartenant aux grands domaines suivants : « **sciences et technologies** » ; « **santé** » (SpS) ; « **droit, économie, gestion** » + **les mentions psychologie, lettres, sciences du langage, STAPS et soins infirmiers.**

Rémunérations

- Gel du point d'indice depuis 2000 face à l'inflation
- Perte de pouvoir d'achat depuis 2000 entre 15 % et 25 %
- Taux de promotion en berne (20 % en 2022 ; 10 % seulement en 2025, confirmé pour 2026)

MOBILISÉ·ES

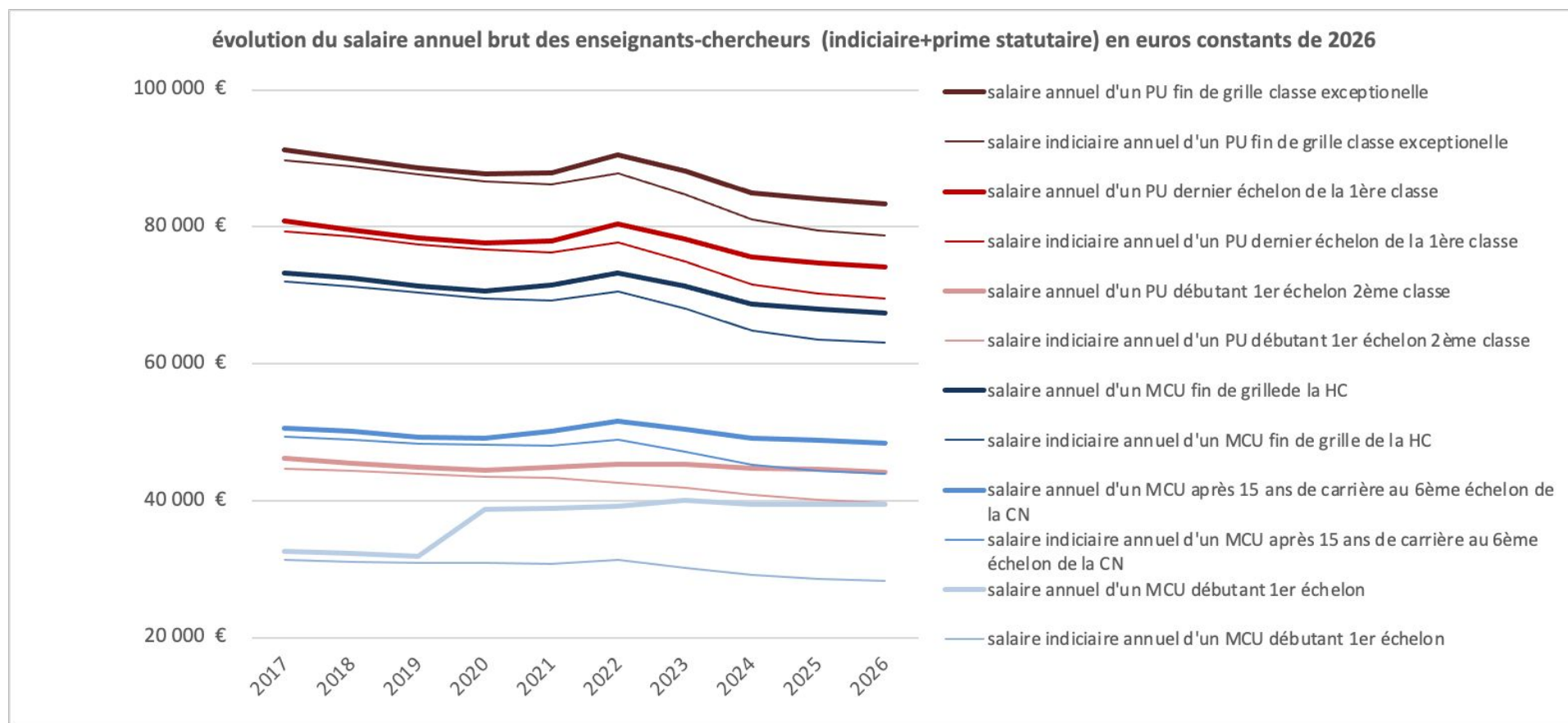
POUR NOS SALAIRES

**En grève et en manif
le 29 septembre !**



Rémunérations (impacts du gel du point d'indice)

- entre 2017 et 2026 (prime statutaire incluse) par an et en euros constants de 2026 :
 - les MCF débutant·es ont gagné +21 % (+6 858 €/an) *mais plus d'évolution de carrière pendant 8 ans*
 - les MCF au 6e échelon de la CN ont perdu 4 % (-2 276 € /an)
 - les PU débutant·es 1er échelon de 2CL ont perdu 4% (-1 929 € /an)
 - les PU en fin de CEx ont perdu 9% (-7 965 € /an)



La revalorisation de la prime statutaire mise en place par la LPR en 2020 a été annulée par l'inflation !

Frais d'inscription différenciés

- Bienvenue en France (2019) : hausse des frais d'inscription pour les étudiant·es hors UE à 2 770 € en Licence et 3 770 € en Master et doctorat
- Forte mobilisation en 2019-2020 (carrés rouges), recul partiel d'E. Philippe :

- Pas les doctorants ;
- Les établissements peuvent exonérer tout·e étudiant·e, dans la limite de 10 % des étudiant·es (hors boursier·es)
- La limite n'est pas contrôlée.



- Très peu de mise en œuvre réelle des frais différenciés pendant sept ans : 90 % d'exonération des extra-communautaires.

Frais d'inscription différenciés

2026 : Ph. Baptiste restreint fortement possibilités d'exonération en distinguant deux populations étudiantes pour le calcul des 10 % d'exonération : européen·nes d'un côté, et extra-communautaires de l'autre.

- Le 20 mai 2026, le décret sort, avec un léger recul : ce sera 20 % sur chaque population, avec deux ans de transition (30 %, 25 % puis 20 %)
- Les exonérations doivent être instruites individuellement (et non toutes les étudiant·es extra-communautaires d'un coup) → préparation d'un tarif individualisé à l'Université, pour les Français aussi.
- La généralisation de la hausse à tous et toutes les étudiant·es, avec un tarif modulé en fonction du revenu des parents, a été expérimenté dès 2004 à Sciences Po, avec un maximum à 4 000 €... qui a explosé :
 - à Sciences Po jusqu'à 14 720 € /an en bachelor, 26 000 € /an en master.
 - à Paris-Dauphine jusqu'à 9 225 € / an en master pour la tranche la plus haute ;
 - en cours de mise en œuvre dans les Universités de technologie, les INSA...

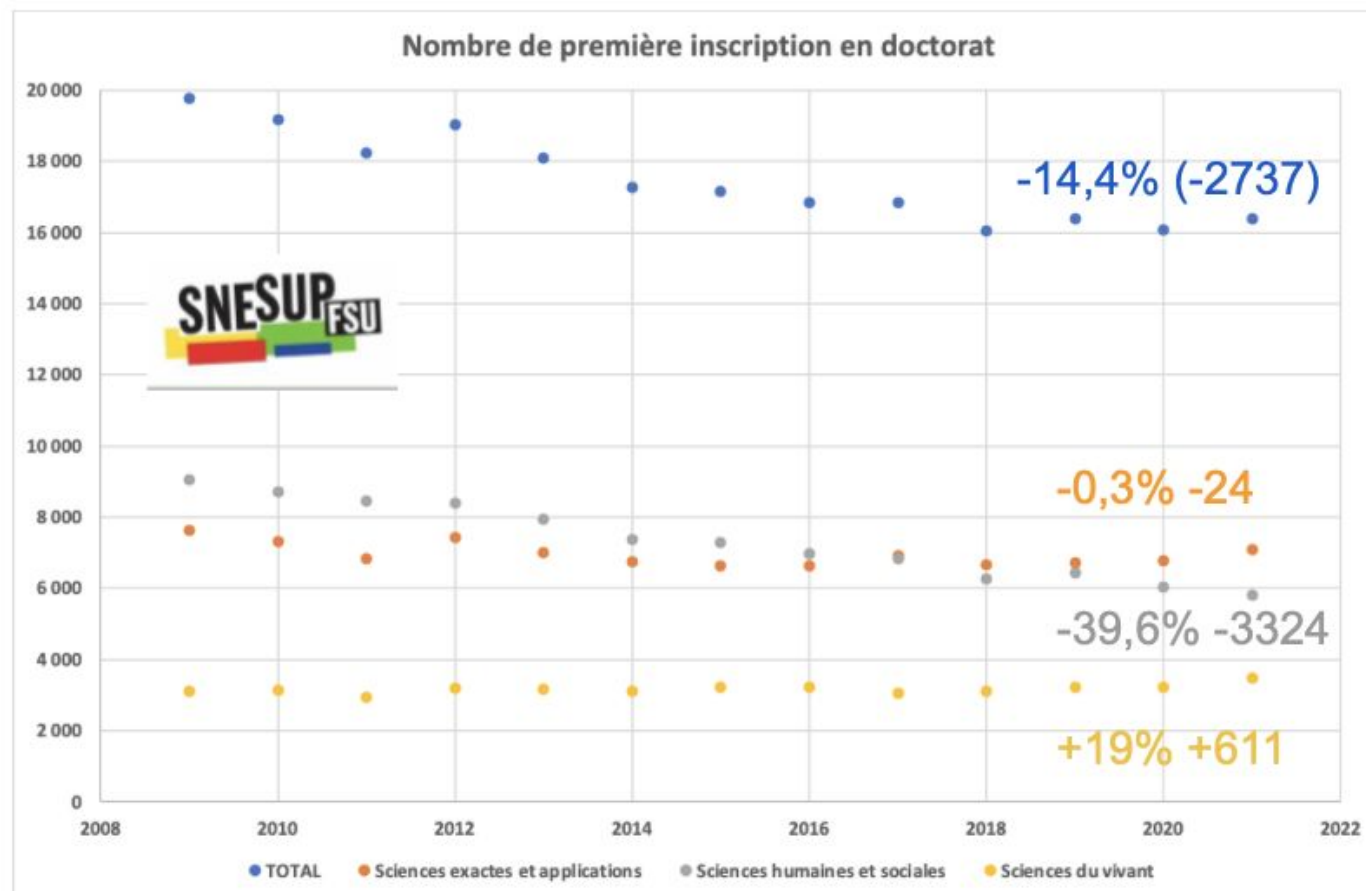
C'est **xénophobe**, ça **marchandise** l'Université et ça **polarise** en rapportant plus aux établissements des beaux quartiers qu'aux universités de villes moyennes ou de banlieue

RECHERCHE : agences de programme

- 7 agences de programmes : *AGRALIFE* portée par l'INRAE ; *Climat, biodiversité et sociétés durables (CBSD)* portée par le CNRS ; *Énergie décarbonée (APED)* et *Du composant aux systèmes et infrastructures (ASIC)* portées par le CEA ; *l'agence numérique* portée par l'INRIA , *l'agence de programmes de recherche en santé (APRS)* portée par l'INSERM et *l'agence de programme de recherche spatiale* portée par le CNES
- Pas d'agence en SHS (alliance ATHENA)
- Recherche dirigée avec pour objectif de structurer la recherche - contraire à la liberté académique
- Budget à part (Programme 424 *Financements des investissements stratégiques* - hors contrôle parlementaire)
- Distribution des financements de façon opaque - sans AAP (soi-disant pour répondre à nos revendications - ouverture à un clientélisme ++)
- Rôle des universités ?
- Place des universitaires ?

Doctorat

Baisse du nombre
d'inscriptions
en première année



- Rapport Pommier Lazarus (Objectif de revalorisation du doctorat)
 - Prisme technologique / innovation
 - Lien avec les entreprises et la recherche privée
- Serment du docteur (doctorat académique surtout)
- Comité de suivi individuel (contrôle accru)
 - Un par an
 - Mise en place d'un portfolio et de l'approche par compétences
- Dévalorisation du rôle des encadrants

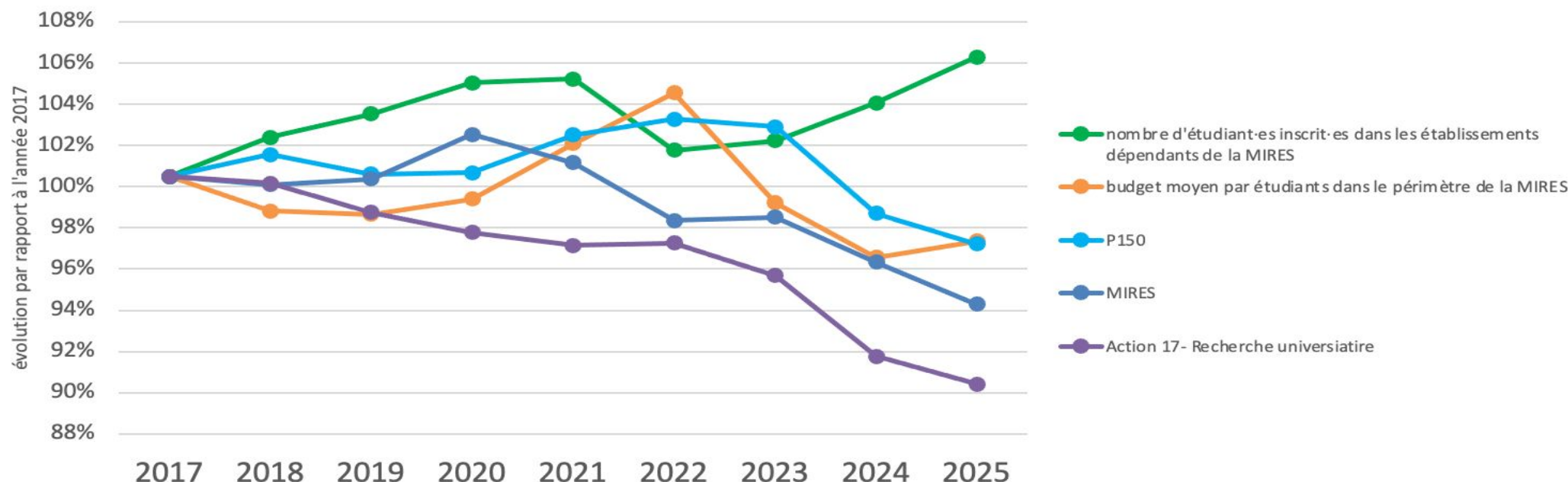
Conditions de travail

- filières en tension avec taux d'encadrement qui chute
- heures complémentaires + tâches administratives
- jour du dépassement
- accident du travail et arrêts maladie
- canicule : bâtiments inadaptés et mise en danger de la santé des personnels

Conditions de travail (la recherche)

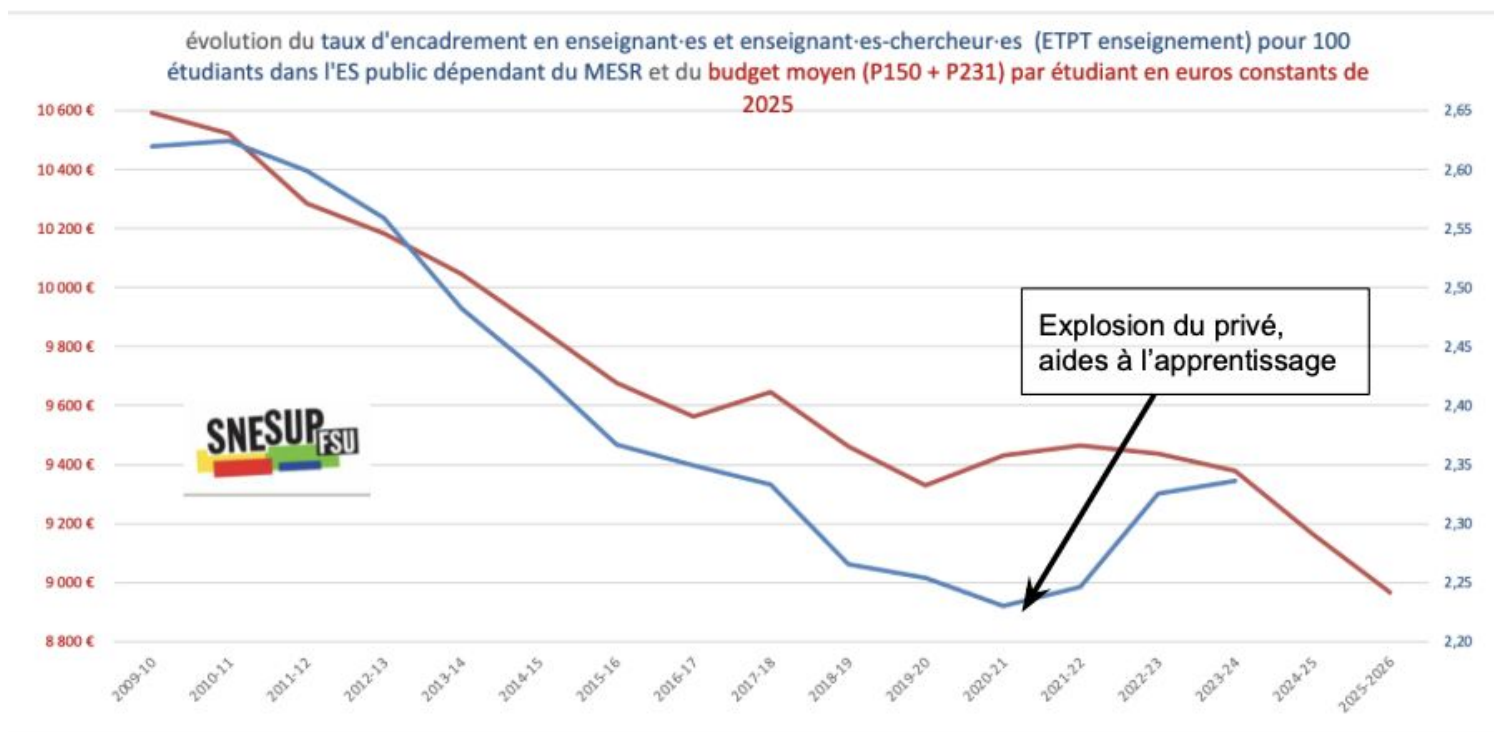
En euros constants de 2025, la **baisse des budgets de la recherche universitaire** (action 17 du P150) s'établit à -3 % depuis 2014 et même -10 % depuis 2017 : **-466 M€ en 8 ans** (+ 500 M€ constants de 2025, c'est le montant de l'augmentation du budget de l'ANR sur la période 2017-2025). **Diminution de 4 % des crédits ANR en 2026** (après une baisse de 5 % en 2025) : donc moins de projets financés (estimation de 150 projets par rapport à 2025 qui a vu 2 225 projets financés avec un taux de réussite de 22,6 %, taux le plus bas depuis 2020)

évolution du nb d'étudiants, du budget (P150+P231) par étudiants, des budgets de la MIREs, du P150 et de l'action Recherche en euros constants de 2025



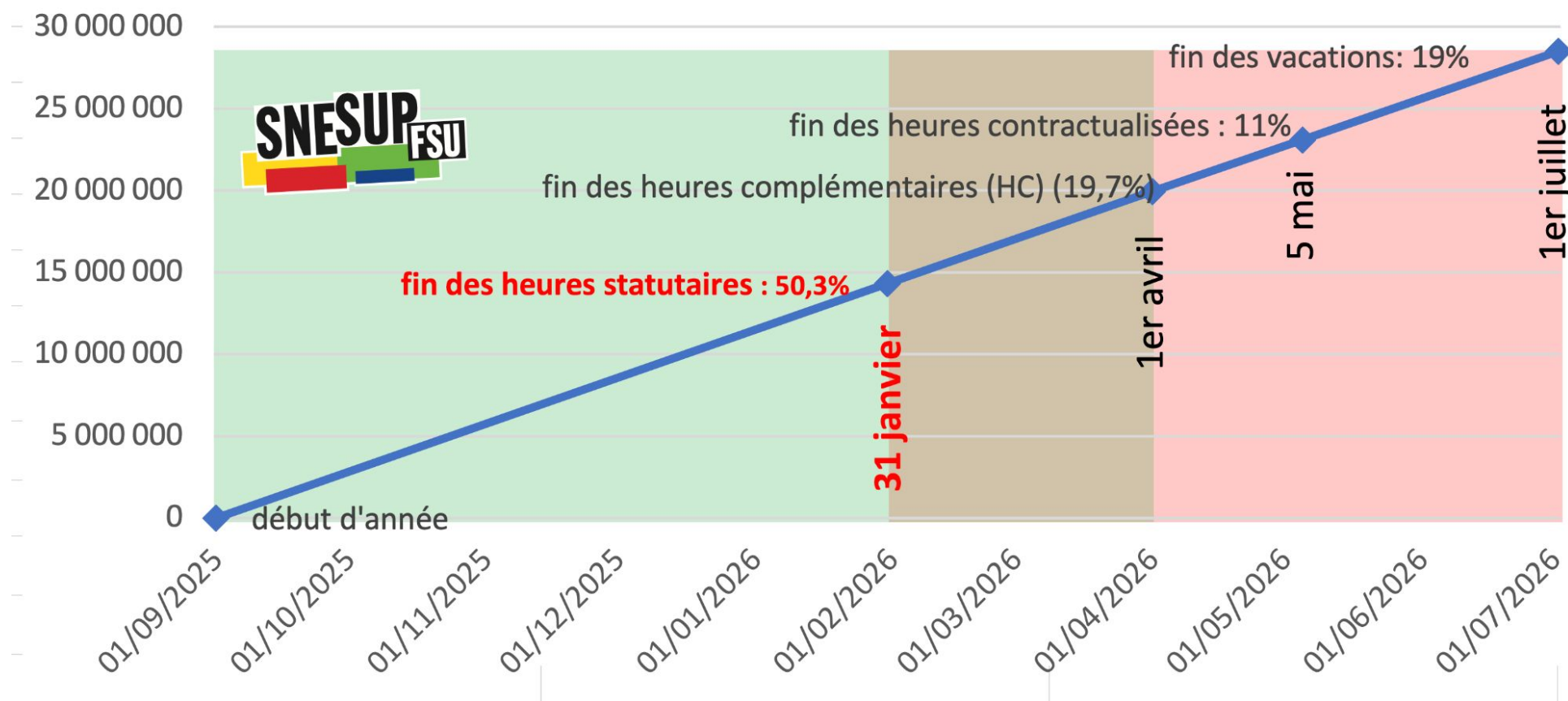
Conditions de travail (l'enseignement)

Baisse des taux d'encadrement: sans recrutement à la hauteur de la hausse des effectifs, nous sommes passés de **37 à 43 étudiant·es par enseignant·e** temps plein entre 2010 et 2023 soit de **2,7 à 2,3 enseignant·es pour 100 étudiant·es (-13 %)**. Cette baisse est corrélée à la baisse du budget par étudiant·e passé de **10 500 € à 9100 € entre 2010 et 2025 (-13 %)**



Conditions de travail : le jour du dépassement

Les heures complémentaires représentent en moyenne 87 h supplémentaires par MCF titulaire, 65 h supplémentaires par PU et 138 h pour un·e enseignant·e de statut second degré. Cela correspond aux obligations statutaires de 16 000 postes ! sources DGRH bilan]



Conditions de travail – les impacts sur la santé des personnels : les accidents de travail

Quelques chiffres pour 2024:

- **+ 5,9 %** d'accidents déclarés dans l'ESR (Accident de service-de travail / Accident de mission / Accident de trajet)
- **50 445** journées d'arrêt dues à ces accidents - dont **4 283** journées pour les E/EC
- **23,4 %** des arrêts étaient de 90 jours ou plus (contre 10,4 % en 2020)
- **49,6 %** des accidentés ont 50 ans ou plus

Évolution des accidents de service pour les Enseignants/ Enseignants-Chercheurs

2022	2023	2024
389	408	464

Chiffres peuvent paraître dérisoires mais ils révèlent également les difficultés des procédures pour déclarer un accident et la minimisation de bon nombre d'accidents. Cependant, la tendance est claire : **la hausse est constante**.

Accidents entraînant le plus de jours d'arrêt :

Acte suicidaire : **58j/AT** - Agissement Sexiste : **56,5 j/AT** - Agression : **29,66j/AT** - Situation traumatique (témoin d'attentat, d'acte suicidaire...) : **26,21j/AT**

Conditions de travail : faire face à l'urgence climatique

Décret n° 2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur

En mai et juin 2026 : *quid* de l'application de ce décret ? Aménagement d'examens, jurys, recherche ?

Quid des **aménagement**s du bâti ? Mise à disposition de zones de fraîcheur ? Evolution des documents uniques ?

Quelle réflexion sur le modèle social et économique dans lequel nous vivons pour rompre avec la tendance à l'oeuvre ?
(dépasser les politiques DDRS, la course aux labels (pitoyable) et les seules mesures destinées à s'adapter).

Dénoncer **la non considération des connaissances scientifiques** pourtant fournies et convergentes.



**26 septembre : marche
pour le climat**

Egalité Femme / Homme



- promotions : la **baisse des promotions** pénalise **encore plus les femmes**
- mobilisation **pour une loi intégrale** contre **les VSS** tous les lundis à partir du 7 septembre 2026 à 19 h (place Vendôme à Paris, et devant les tribunaux partout ailleurs)
- *Dans les établissements que se passe-t-il ?*
- nécessité de recenser et de centraliser les informations venant des établissements universitaires concernant les VSS

Ce qui arrive et qu'il faut surveiller

- **BUDGET 2027**

- Un budget **toujours en berne**
- La **délégation globale de gestion** dans les UMR
- **COMPs 100 %**

- **STATUT**

- Le rapport du Conseil d'État sur **“la simplification”** du statut d'enseignant·e-chercheur·euse

- **Légitimation croissante de l'enseignement supérieur privé par l'État** (avec fonds publics)
—> cf PJJ régulation ES

- **Délégalisation du code de l'éducation**

- **ETUDIANT·ES et FAMILLES**

- suppression de la réduction d'impôt pour étudiant dans le supérieur ?
- suppression APL ?
- **Généralisation de l'augmentation des droits d'inscription** pour toutes et tous les étudiant·es



**Le SNESUP-FSU est un syndicat indépendant
qui ne vit que des cotisations de ses adhérent·es
et des décharges que l'État accorde
à ses militant·es en fonction des voix obtenues
aux élections professionnelles**

pour nous soutenir, pour vous défendre,
adhérez : www.snesup.fr/adherer
et **votez FSU** aux élections professionnelles



Dans la FSU, Le SNESUP est le syndicat de tous les enseignants du supérieur (PU, Mcf, ESAS, contractuel·les). Première organisation de ce champs professionnel, il tire ses ressources quasi intégralement des cotisations de ses adhérents.

Le SNESUP-FSU, c'est nous tout·es !

pour nous soutenir, pour vous défendre,
adhérez, faites adhérer : www.snesup.fr/adherer
et **votez, faites voter FSU** aux élections professionnelles